

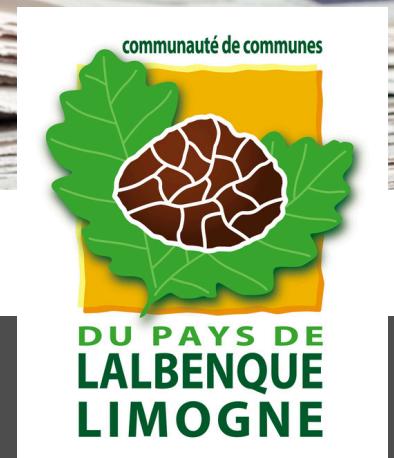


Communauté de Communes
PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE

REVUE DE PRESSE

INFORMATIONS DE LA CCPPL

Semaine du 14 octobre au 20 octobre 2024





Atelier lecture pour les petits

Rendez-vous le mercredi 23 Octobre à la médiathèque de Lalbenque à 16h pour un atelier lecture pour les enfants de 5 à 9 ans autour du thème « Chez Papi et Mamie ».

Durée 1h. Inscription auprès de la Médiathèque Intercommunale à Lalbenque : 05 65 24 22 56 ou sur mediatheque@ccpli.fr Gratuit.

JLM46

Rencontre numérique avec les habitants

Venez découvrir les missions d'accompagnement des conseillers numériques de la communauté des communes

Lalbenque-Limogne et également de France Services sur le marché de Lalbenque samedi matin 19 octobre de 8h à midi.

JLM46



Maison de santé de Limogne au conseil communautaire

Jeudi 17 octobre s'est tenu le conseil communautaire du Pays Lalbenque-Limogne à la salle de conférence de Lalbenque sous la présidence de Jean-Claude Sauvier. En premier point il a été présenté l'étude d'impact des projets d'investissements sur le budget général de la CCPLL par Mr Guardia conseiller aux décideurs locaux. En second point, concernant les bâtiments, il a été présenté le projet de la maison de santé de Limogne. Ce projet avait déjà été abordé au mois de Mars et a pour but dans le contexte de désertification médicale actuelle de consolider et moderniser l'offre de santé. Ce projet dépasse largement le périmètre communal et intercommunal car il profitera à la population sur la partie Est de la communauté des communes. Ont été abordés l'avancée des travaux d'aménagement des différentes phases, la création de la maison de

santé avec un portage public et la participation de la CCPLL aux travaux d'aménagement via un fonds de concours exceptionnel. Il a aussi été abordé le déplacement de la pharmacie et la création de logements sociaux. Concernant la transition écologique un schéma directeur a été élaboré pour le covoiturage. Ainsi il est acté une consultation des administrés et des élus pour déterminer les besoins en covoiturage, la matérialisation des aires de covoitages, la mise en relation des covoitureurs. Ensuite les contrats bourg centre de Lalbenque et Limogne avec la région Occitanie ont été validés, le but étant l'élaboration d'un projet de territoire. Concernant l'aménagement du territoire il a été acté l'adhésion à l'ADEF-PAT. Pour terminer le conseil, ont été abordé la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de la qualité de



Le conseil communautaire du jeudi 18 octobre - Crédits : JLM46

l'assainissement collectif. Pour terminer il a été admis en non valeur des créances irrécouvrables de 2017 à 2024 de 1488,15 € (ordures ménagères).

JLM46

Lalbenque. La maison de santé à Limogne au conseil communautaire



La communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne s'est réunie en séance plénière jeudi 17 octobre à 14 h 30 salle Jean-Jacques Chapou.

À l'ordre du jour, figurait la présentation de l'étude d'impact des projets d'investissements sur le budget général de la CCPLL par M. Guardia, conseil aux décideurs locaux.

Les élus ont ensuite voté la validation du projet de maison de santé à Limogne. Ce projet du pôle médical et de ses logements sociaux, qui avait été présenté en mars 2024, qui permettra de consolider et moderniser l'offre de santé, d'assurer une mixité des fonctions (habitat et services). L'avancée des travaux d'aménagement et des différentes phases (déplacement de la pharmacie et création de logements sociaux) a été abordée. Ce projet fait partie du programme Petite ville de demain. Dans un contexte de désertification médicale, sa création relève de l'intérêt général et dépasse largement le périmètre communal et intercommunal.

Du covoitage

Autre point à l'ordre du jour : l'élaboration d'un schéma directeur de covoitage afin de permettre à la collectivité "d'agir en faveur d'une mobilité alternative à la voiture individuelle". Ce projet est inscrit au sein de l'action 3.2 du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2021-2027 de la CCPLL. Il comprend trois étapes : la consultation des administrés et des élus pour déterminer les besoins en covoitage ; la matérialisation des aires de covoiturages ; la mise en relation des covoitureurs. .

Les contrats bourg centre avec la région Occitanie pour Lalbenque et Limogne ont été validés. C'est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement de l'attractivité des centralités.

Les élus ont voté l'adhésion à l'Adefpat (Association pour le développement par la formation des projets et acteurs du territoire). Elle a pour mission de développer l'économie, la vitalité, l'attractivité et la qualité de vie des territoires par la montée en compétences individuelle, collective et territoriale.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) exercice 2023 du SESEL (Syndicat des eaux du sud-est du Lot) a été présenté au conseil communautaire.

Enfin, sur proposition de Brigitte Da Silva, comptable public, il a été proposé d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables de 2017 à 2021 pour un montant total (ordures ménagères) de 1 488,15 €. C'est voté.

PARUTION 15 OCTOBRE 2024

<https://www.ladepeche.fr/2024/10/15/repas-sous-la-halle-taxes-locales-les-elus-ont-delibere-12261650.php>

Limogne-en-Quercy. Repas sous la halle, taxes locales : les élus ont délibéré



Vendredi 11 octobre, la mairie de Limogne informe des décisions prises au dernier conseil municipal. Lors de la visite périodique de la commission de sécurité du 30 août en présence du service départemental d'incendie et de secours et du technicien des bâtiments de la CCPLL (communauté de communes du pays de Lalbenque Limogne), la question de la tenue des repas dans la halle culturelle a été abordée. Le Sdis confirme que la configuration du bâtiment autorise la tenue de repas dans la limite de la jauge. Le conseil municipal autorise la tenue de repas dans la halle culturelle, à condition d'utiliser uniquement les tables et les chaises stockées dans la réserve exclusivement réservées à cet effet. Et d'autoriser la tenue de repas uniquement pour les associations à l'exclusion de toute demande privée.

Il y a une modification du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet. Suite à une réorganisation du temps de travail sur la pause méridienne. Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition du maire de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Autre sujet : l'éco hameau et l'acquisition de parcelles. Suite au projet d'éco hameau porté par la commune, le conseil municipal à la majorité (une abstention) accepte d'acquérir les parcelles cadastrées AS 48, 49, 50, 51 situées à Lescourou.

S U I T E



Cotisation foncière des entreprises (CFE) : le maire de Limogne a décliné les dispositions de l'article 1647 D du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum. Il précise que ce montant doit être établi selon le barème composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes.

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : le maire de Limogne a décliné les dispositions de l'article 1647 D du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum. Il précise que ce montant doit être établi selon le barème composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes.

Taxes sur les surfaces commerciales : le conseil municipal à l'unanimité a fixé le coefficient multiplicateur de la TASCOM en 2025 à 1,05.

Les élus ont approuvé à l'unanimité le contrat bourg centre Occitanie qui a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la région, le département du Lot, la CCPLL, le PNRCQ et la commune. Par délibération il avait été validé l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée BC 494 (placette devant la mairie). Le conseil municipal décide de participer pour partie au paiement du bornage.



Convention avec la CAF à l'ordre du jour

Vendredi 11 octobre s'est tenu le conseil municipal de Lalbenque à la salle du 1er étage de la mairie sous la présidence de Liliane Lugol, maire. Au premier point de l'ordre du jour, il a été question du Contrat Bourg Centre Occitanie Pyrénées Méditerranée. Celui-ci a été approuvé et l'autorisation a été donnée au maire pour le signer. En deuxième point, la modification des effectifs suite à une demande de démission au service administratif de la mairie de l'agent chargé de la communication et de l'accueil à 20h par semaine. Il a été décidé de proposer 2 postes distincts : une secrétaire pour l'accueil et la polyvalence à 15h par semaine et une chargée de communication à 8h par semaine. Il a été validé la création de ces 2 emplois non perma-



- Crédits : JLM46

nents pour accroissement d'activité pour une durée de 3 mois. En troisième point, attribution d'une subvention à l'école maternelle pour le financement d'un spectacle. Il a été validé un montant de subvention de 560 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle publique de Lalbenque. Ensuite, il a été validé par le conseil la convention d'objectifs et

de financement avec la CAF, avenant pour les nouvelles mesures 2023/2027. Les changements notables sont : un complément inclusif, une intégration du temps de repas pour la pause méridienne qui passe de 1h30 à 2h. Ces nouvelles mesures augmentent le nombre d'actes réalisés en fonction de la présence des enfants sur les 3 temps périscolaires et

augmentent la prestation du service ordinaire et le bonus territorial à la CTG (convention territoriale globale). Il a été acté en questions diverses la commémoration du 11 novembre à St Hilaire à 10h30, au monument aux morts de Lalbenque à 12h. Le goûter dansant du CCAS a été fixé le 14 novembre à la salle des fêtes de Lalbenque.

JLM46

PARUTION
15 OCTOBRE
2024

<https://www.radiototem.net/le-lot-dans-le-top-3-des-departements-preferes-des-francais>



LE LOT DANS LE TOP 3 DES DÉPARTEMENTS PRÉFÉRÉS DES FRANÇAIS

Le vote, ouvert à tous, a eu lieu pendant l'été.



Le département du Lot est le troisième département préféré des Français.

Crédit : Département du Lot

Une bonne nouvelle pour le département du Lot. Ce vendredi 11 octobre Jean-Pierre Jammes, le vice-président en charge du Tourisme et du Sport, a reçu le prix du Département préféré des français (3ème place). Un trophée organisé par le Journal des départements et basé sur un vote du public effectué en ligne durant tout l'été, ouvert à tous. C'est le département de l'Ain qui arrive en première position, suivi de la Haute-Marne.

"Qualité de vie, cadre naturel préservé, une histoire et un patrimoine plurimillénaires sont autant de richesses et d'atouts qui rendent le Lot attractif. Cette récompense témoigne également du dynamisme qui, depuis trois ans fait que le Lot installe deux nouvelles familles par semaine, détient un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale grâce à son industrie et ses services et a su prendre le tournant de la modernité en devenant le 10ème département de France le mieux équipé en fibre optique", explique Jean-Pierre Jammes dans le communiqué du département.

En 2023, au cours de la même cérémonie à Poitiers, le Département du Lot avait déjà été primé par un « D d'Or » pour sa politique en matière de ressources humaines axée sur la cohésion et le bien-vivre au travail.